

# ZOOM SUR. La médiation familiale : pour régler les conflits familiaux

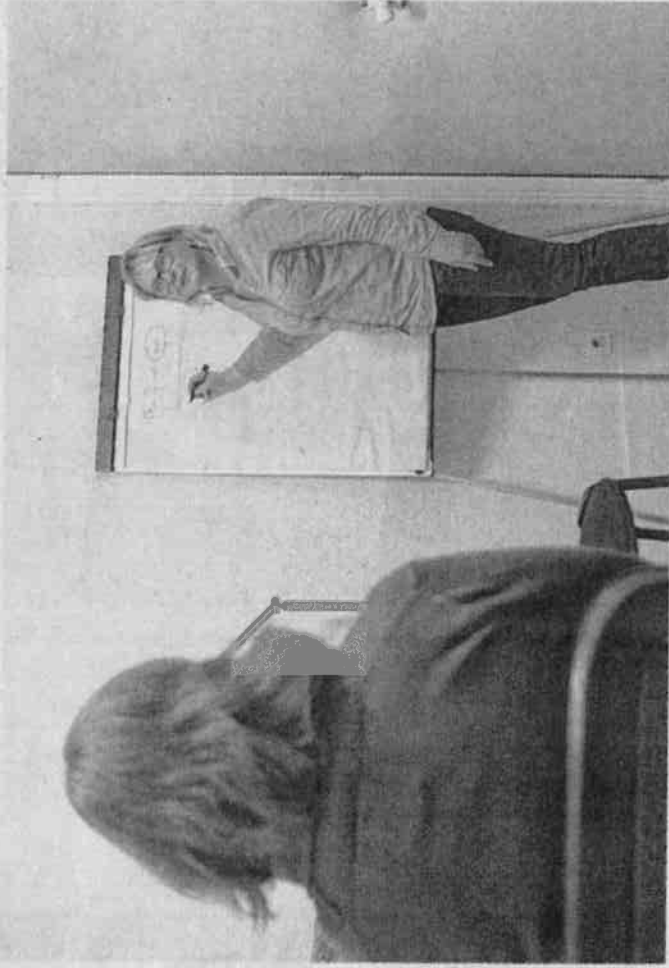
Encore trop méconnue, la médiation familiale permet de résoudre des conflits familiaux et contribue souvent à renouer le dialogue. Zoom sur cette profession, mode alternatif de résolution des conflits avec Elodie, médiatrice familiale à Abbeville.

## Rétablir le dialogue.

Lors d'un conflit familial, il est possible de trouver un accord sans passer par la case tribunal grâce à la médiation familiale. Une profession encore trop méconnue qui permet pourtant à des parents ou à une famille en rupture de rétablir le dialogue et trouver un accord pour le bien de chacun.

Existant en France depuis la fin des années 80, la médiation familiale a vu ses premiers services se créer au début des années 90 comme celui proposé à l'association Yves Le Febvre où œuvre Elodie Brassart, médiatrice familiale qui nous explique son métier où l'enfant est souvent au centre du conflit.

« La médiation familiale est une véritable alternative pour résoudre un conflit à l'amiable. On peut y venir en amont de la procédure, sans passer par le tribunal. La plupart du temps, nous recevons des parents séparés qui ont un désaccord au niveau des enfants. Ce sont souvent des couples qui se questionnent et qui ne savent pas se positionner sur un sujet précis. On leur propose un lieu neutre. On les aide à faire un bilan et à trouver la bonne solution » explique Elodie Brassart.



Elodie Brassart, médiatrice familiale à l'association Yves Le Febvre

La médiatrice de préciser : « Il est important de rappeler que le médiateur ne rend pas compte à la justice. Au terme de la médiation, on dit juste au juge si un accord a été trouvé ou pas. On ne transmet pas d'écrit. Il n'y a donc pas d'impact et les gens sont rassurés. »

Qualifié et diplômé, le médiateur familial « est tenu à

l'impartialité. Lors de la médiation, les personnes s'expriment et s'expliquent. On donne la parole à chacun, les échanges doivent rester corrects. Nous, on n'a pas d'avis. Nous sommes tenus à la neutralité. On voit ensemble les aspects positifs et négatifs ce qui permet d'instaurer un dialogue. »

Si la plupart du temps, Elo-

die Brassart reçoit des couples se disputant la garde des enfants, d'autres sujets de conflits sont également abordés dans la pièce spécialement aménagée à l'association Yves Le Febvre.

« On reçoit également des gens en rupture intergénérationnelle comme des grands-parents qui veulent voir leurs petits-enfants. Il arrive aussi que des fratries

## Qui est concerné ?

Peuvent solliciter une médiation familiale :

Les couples ou parents en situation de rupture, séparation, divorce.

Les jeunes adultes en rupture de liens avec leur famille.

Les grands-parents souhaitant garder des liens avec leurs petits-enfants.

Les personnes devant régler une succession conflictuelle.

se déchirent concernant le devenir d'un parent âgé. Dans quelle maison de retraite placera le papa ou la maman, qui paie ?... Autant de questions que nous abordons ensemble pour trouver une solution. »

La médiation familiale permet aussi d'aborder des sujets sensibles en lien avec l'évolution de notre société comme des parents en grande difficulté avec leur adolescent. Afin d'éviter

que la situation ne dégénère et que la famille soit désabusée au point de faire appel à « Pascal le grand frère » (émission de télé-réalité sur NRJ 12), le médiateur familial intervient alors pour comprendre la situation dans un premier temps avant d'écouter chacun et de répondre à la question : « qu'est-ce qu'on fait pour que ça aille mieux ? »

« Il nous arrive également

de recevoir des parents qui voient revenir chez eux leur enfant, un jeune adulte qui revient à la maison suite à une perte d'emploi ou une séparation. On identifie alors les besoins et attentes de chacun pour trouver un accord et un terrain d'entente » poursuit la médiatrice familiale.

Concernant le coût de la médiation familiale : l'entretien d'information est gratuit. La participation financière est calculée selon les revenus, allant de 2 à plus d'une centaine d'euros. Une aide est possible par la CAF.

▲ Pour toutes informations sur la médiation familiale, contacter l'association Yves Le Febvre au 03 22 53 52 78 ou l'association Enquête et médiation au 03 22 46 93 78.

Y. Defacque